

Étude sur le redécoupage électoral Une initiative de Regards Citoyens

Le collectif Regards Citoyens a étudié l'impact du redécoupage de la carte législative sur la répartition des sièges de l'hémicycle à l'Assemblée nationale. L'étude se fonde sur la réutilisation des résultats des élections législatives 2007 : en réattribuant un par un les bureaux de votes de chaque ville à leurs nouvelles circonscriptions, il est possible de donner une estimation des changements politiques possibles du fait du redécoupage. Voici les résultats synthétiques de cette analyse :

Résultats 2007

Evaluation 2012

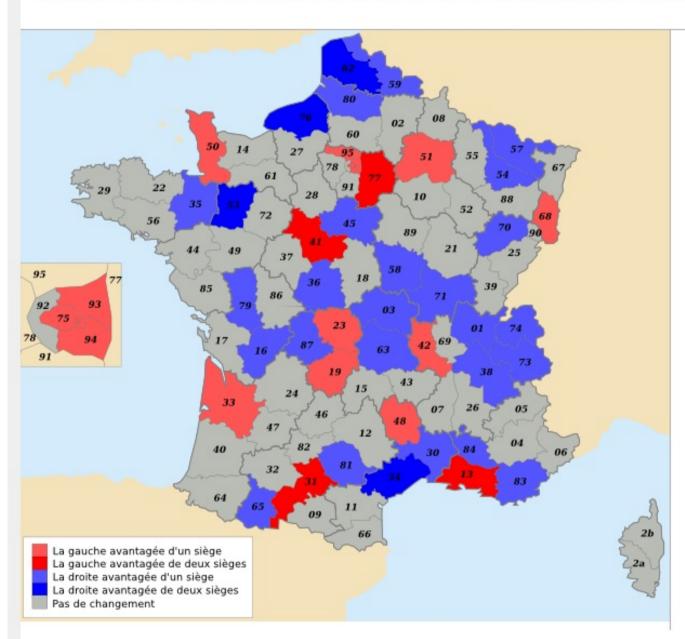
 Droite
 346 (59,97%)
 355 dont 9 pour les français de l'étranger (61,53%)

 Modem
 3 (0,52%)
 4 dont 0 pour les français de l'étranger (0,69%)

 Gauche
 228 (39,51%)
 218 dont 2 pour les français de l'étranger (37,78%)

Mise-à-jour du 20 décembre 2009 : L'étude a pu être affinée grâce aux remarques de certains de nos visiteurs. Grâce à ces remarques, les résultats des départements de la Haute-Garonne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Réunion et des Yvelines ont pu être consolidés.

Mise-à-jour du 12 janvier 2010 : L'étude à été complétée des données de population issues du recensement 2007 de l'INSEE (source).



Cliquez sur un département pour lire ses résultats

Les départements et territoires d'Outre-mer :

Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin Martinique Guyane Réunion Mayotte
Nouvelle Calédonie Polynésie Wallis-et-Futuna Saint-Pierre-et-Miquelon

Méthodologie et explications

Origine des données

Cette étude, débutée il y a tout juste deux mois, a été réalisée à partir de la réutilisation de données issues : du rapport du député Charles de La Verpillière , du Ministère de l'Intérieur, de l'INSEE et de Mairies Françaises. Pour l'estimation de la répartition des sièges pour les Français de l'étranger, nous nous sommes référés à l'étude menée par Le Monde.

Répartition des bureaux de vote

La tâche la plus conséquente a été l'affectation des bureaux de vote aux futures circonscriptions. Pour ce faire, nous avons utilisé les informations de l'INSEE afin d'identifier les cantons et communes de chaque circonscription. Lorsque des villes contenaient plusieurs cantons, nous avons du contacter directement les mairies ou les préfectures afin de leur demander les adresses des bureaux de votes et d'en déduire les cantons. Lorsque le découpage ne respectait pas la géographie des cantons, nous avons positionné les bureaux de vote, tracé les limites décrites dans le rapport Verpillière et réparti les bureaux de vote sur leurs circonscriptions respectives.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à obtenir de données exploitables pour certaines villes car les identifiants de bureaux de vote utilisés étaient différents entre le Ministère de l'Intérieur et la